

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 15 Mai 2018
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 115/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Mai 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Absents : Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : FINANCES – Versement d'une subvention 2018 du budget principal au CIAS de la CC Usse et Rhone

Vu la délibération N° 74/2018 du 10 avril 2018 portant approbation du budget primitif 2017
 Considérant qu'une somme totale de 1 218 575.70€ a été inscrite et votée au compte 657351
 Mr Mâchard, vice-président chargé des finances, propose de verser, dès à présent, au CIAS la somme provisionnée d'un montant de 105 000 €.
 Le solde du compte 657351 (1 218 575.70€ – 105 000€), correspond au versement de subvention d'équilibre pour les budgets annexes, lequel sera versé en fin d'année selon les besoins réels de trésorerie nécessaires à l'équilibre budgétaire de ceux-ci (port de Gallatin : 46 749.42€, Zone de Loisirs : 666 524.14€, Maison de vie : 67 947.81 €, ZAC 1 de la Croisée : 2 600 €, ZAC 2 de la croisée : 40 086.27 € et Transports scalaires : 289 668.06 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE d'allouer immédiatement une subvention de fonctionnement, au titre de 2018, de 105 000 € au budget principal du CIAS Usse et Rhône et ce afin de lui permettre de faire face, en trésorerie, aux différentes obligations lui incombant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Envoyé en préfecture le 18/05/2018

Reçu en préfecture le 18/05/2018

Affiché le

SLOW

ID : 074-200070852-20180515-CC_115_2018-DE

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.